



Deuxième avis médical

Davantage de sécurité avant une opération chirurgicale

Que faire en cas de doute quant à la nécessité ou non de réaliser l'opération de la hanche recommandée par le médecin? Comment savoir si une hernie discale doit être soignée de préférence par un traitement conservateur ou chirurgical? Un deuxième avis médical fourni par un/e spécialiste indépendant/e reconnu/e peut vous offrir davantage de sécurité. Contrairement à la plupart des caisses-maladie, Visana propose gratuitement cette prestation de service à ses assurés et assurées*, que ce soit en cas de maladie ou d'accident.

Davantage
de sécurité
pour vous

L'essentiel en bref

Afin que vous puissiez mieux évaluer les avantages et les risques d'une opération prévue, Visana vous aide à obtenir rapidement et simplement l'avis d'un deuxième médecin spécialiste. Un appel suffit et notre partenaire de télémédecine Medi24 organise pour vous une consultation auprès d'un/e spécialiste approprié/e, qui émettra une recommandation quant à la suite du traitement, sur la base de la documentation médicale et d'un entretien personnel avec vous.

Vos avantages en bref

- Soutien neutre et indépendant en cas de décisions médicales importantes
- Assurance de prendre la bonne décision médicale
- Accès direct à un réseau de médecins spécialistes
- Valable en cas de maladie grave et d'accident
- Prestation de service gratuite pour davantage de sécurité

* Personnes assurées disposant d'une assurance de base, d'une assurance complémentaire Hôpital, Indemnités journalières d'hospitalisation ou Capital Hôpital.

Conseil de spécialistes dans tous les domaines

Visana tient à ce que les personnes assurées bénéficient de la meilleure prise en charge possible, y compris dans le cadre du deuxième avis médical. C'est pourquoi pour cette prestation de service, nous collaborons exclusivement avec des médecins spécialistes suisses approuvés par Visana, dans les disciplines médicales les plus diverses, comme vous pouvez le voir dans la liste de nos partenaires, actualisée en continu: visana.ch/deuxiemeavis

Conditions

Afin que vous puissiez obtenir un deuxième avis médical, un médecin spécialiste doit déjà avoir rendu un premier avis et soumis une proposition de traitement concrète.

Obtenir un deuxième avis



>
Appel auprès
de Medi24



>
Appel d'un/e
spécialiste



>
Apportez l'ensemble
de la documentation
au rendez-vous



- Téléphonnez à notre partenaire de télémédecine Medi24 au numéro **0800 633 225** ou envoyez un formulaire de contact à Medi24. Vous trouverez le lien vers le formulaire sous visana.ch/deuxiemeavis
- Exposez votre demande, de sorte que Medi24 puisse trouver un médecin spécialiste adéquat
- Ce dernier vous contactera pour convenir d'un rendez-vous
- Lors de la consultation, veuillez apporter l'ensemble de la documentation relative au premier examen
- Durant l'entretien avec le médecin spécialiste, vous pouvez poser vos questions et obtenir aussitôt un deuxième avis compétent, afin de vous aider dans votre décision